

Pratique #5

Etablir un dialogue permanent avec le Gouvernement pour favoriser l'appropriation et la pérennisation des mécanismes de réintégration, Cameroun

Entité chargée de la mise en œuvre : OIM

Titre du projet : Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants dans la région du Sahel et du Lac Tchad

Bailleur : Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique

Résumé

La mise en œuvre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun a constitué une opportunité unique pour renforcer le dialogue et la collaboration entre l'OIM et le Gouvernement camerounais au sujet de la migration irrégulière et de la réintégration.

A travers l'établissement et le rôle clé du comité de pilotage et de différents groupes de travail thématiques, les parties prenantes de la réintégration se consultent et se coordonnent régulièrement, faisant ainsi du gouvernement un partenaire actif de l'Initiative conjointe, non seulement au niveau stratégique, mais aussi dans la conduite des opérations sur le terrain. Ceci a permis d'améliorer la prise en charge des migrants de retour, en particulier l'orientation socio-économique et professionnelle et le soutien aux migrants en situation de vulnérabilité.

Le Comité de Pilotage (COPIL) constitue un cadre permettant de discuter des modalités pratiques de responsabilisation de chaque acteur, de transfert de

compétences entre les acteurs et de mise en œuvre de l'action, alors que les Groupes de travail thématiques mis en place (dont un groupe sur la réintégration) se présentent comme des espaces d'échanges et de discussion plus opérationnels permettant d'accroître la collaboration entre l'OIM et les autres acteurs impliqués dans ces différents domaines d'activité. Ces groupes de travail favorisent l'identification et l'activation de synergies et facilitent la mise à disposition de la part des partenaires techniques gouvernementaux de leur expertise et de leurs programmes au bénéfice des migrants de retour.

Détails opérationnels

► Description de la pratique

La collaboration et le dialogue entre l'OIM et le Gouvernement camerounais sur les questions liées à la réintégration ont été établis à travers des consultations

régulières entre les parties, dans une logique de partenariat et selon une approche participative visant à une responsabilisation progressive du gouvernement. Les réunions formelles et informelles, les séances de travail et les ateliers sont des instruments utilisés pour recueillir des orientations stratégiques et opérationnelles, et impliquer les partenaires gouvernementaux dans l'aide à la réintégration.

1. Rôle stratégique du Comité de Pilotage (COFIL)

Le COFIL de l'Initiative conjointe UE-OIM au Cameroun est l'organe de prise de décisions assurant l'**orientation stratégique** du projet. Il est co-présidé par le Gouvernement camerounais, représenté par le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Cameroun.

Il mobilise par ailleurs plusieurs départements ministériels selon leurs mandats et leurs possibles contributions techniques. Il s'agit principalement des départements suivants:

Structures	Attributions des structures gouvernementales membres du COFIL
MINREX ¹	Coordination de la partie gouvernementale
MINAT ²	Appui logistique dans le cadre de la protection civile
MINAS ³	Appui psychosocial
MINSANTE ⁴	Contrôle sanitaire et prise en charge des cas graves
MINJEC ⁵	Réinsertion socioéconomique des migrants et sensibilisation des communautés de départ et d'accueil
MINEFOP ⁶	Appui à la formation professionnelle

MINPROFF ⁷	Accompagnement psychosocial, appui à la promotion du genre et de l'enfant
MINPMEESA ⁸	Promotion des AGR et appui à la transformation des AGR mise en place par les migrants en entreprises formelles
MINJUSTICE ⁹	Protection des droits et soutien judiciaire aux retournés
MINEPIA ¹⁰	Appui à la réinsertion socioéconomique à travers la promotion des activités pastorales
MINADER ¹¹	Appui à la réinsertion socioéconomique à travers la promotion des activités agricoles
DGSN ¹²	Identification des retournés et vérification de la nationalité
INS ¹³	Appui à la collecte des données statistiques

Le COFIL s'est réuni quatre fois entre le lancement du projet en juin 2017 et décembre 2019. Plusieurs questions ont été abordées au cours des rencontres du COFIL, entre autres :

- Définition des mécanismes de coordination et mise à jour permanente des procédures opérationnelles liées à l'aide à la réintégration en fonction du contexte camerounais ;
- Feedbacks du gouvernement sur les activités menées et les résultats atteints ;
- Orientations stratégiques et opérationnelles sur certaines approches en fonction des besoins et défis relevés sur le terrain, notamment l'extension du processus de réintégration à la communauté, l'accompagnement psychosocial, le référencement des migrants auprès des ministères techniques et institutions étatiques (le MINAS pour la

¹ Ministère camerounais des Relations Extérieures

² Ministère camerounais de l'Administration Territoriale

³ Ministère camerounais des Affaires Sociales

⁴ Ministère camerounais de la Santé Publique

⁵ Ministère camerounais de la Jeunesse et de l'Education Civique

⁶ Ministère camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

⁷ Ministère camerounais de la Promotion de la Femme et de la Famille

⁸ Ministère camerounais des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

⁹ Ministère camerounais de la Justice

¹⁰ Ministère camerounais de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales

¹¹ Ministère camerounais de l'Agriculture et du Développement Rural

¹² Délégation Générale de la Sureté Nationale du Cameroun

¹³ Institut National de la Statistique du Cameroun

réintégration sociale et psychosociale ; le MINSANTE pour la prise en charge effective des migrants avec besoins médicaux ; le MINJEC sur l'orientation socioéconomique) ;

- Renforcement des capacités des parties prenantes.

Lors de ces discussions, l'accent est mis sur les **questions de pérennisation des acquis et de sortie du projet.**



Deuxième réunion du Comité de Pilotage de l'initiative conjointe UE-OIM au Cameroun. Yaoundé, le 18 septembre 2018
©OIM/2018



Première réunion du Groupe de travail sur la réintégration, Yaoundé, le 21 novembre 2017
©OIM/2017

2. Les Groupes de travail thématiques

En réponse à une recommandation émise lors de la première réunion du COPIL, des groupes de travail thématiques destinés à favoriser l'implication effective des départements ministériels techniques dans le volet opérationnel du programme ont été mis en place, y compris un Groupe de travail sur l'accueil et l'assistance immédiate à l'arrivée (GTA) et un Groupe de travail sur la Réintégration (GTR)¹⁴.

2.1. Groupe de travail sur l'accueil (GTA)

Le groupe de travail sur l'accueil et l'assistance immédiate à l'arrivée (GTA) a joué un rôle majeur pour faciliter les opérations d'accueil et d'assistance immédiate aux migrants dès leur arrivée sur le territoire camerounais. Ce groupe est surtout mis à contribution lors des vols spéciaux (charters), et dans le cas des arrivées de plus de 10 personnes. Outre l'OIM et la DUE, le GTA est constitué des structures suivantes : MINREX, MINSANTE, MINAS, MINJEC, MINAT, DGSN.

Ainsi, le GTA a :

- Facilité les autorisations auprès de la Présidence de la République du Cameroun/autorité aéronautique pour l'obtention du « landing permit » dans le cas des vols spéciaux ou charters (MINREX) ;
- Réduit les délais d'obtention de l'accès à la zone internationale dans les aéroports (MINREX, DGSN) ;
- Permis d'accomplir les formalités de police (audition des retournés, identification et vérification de nationalité) (DGSN) ;
- Enregistré les migrants de retour (MINJEC, OIM) ;
- Effectué un premier screening médical et des vaccinations (si nécessaire) pour les migrants de retour (MINSANTE) ;
- Appuyé l'OIM dans la remise du pécule aux migrants éligibles lors des retours par vol charter ;
- Réalisé un premier entretien général et counselling psychosocial pour tous les migrants de retour accueillis (MINAS, OIM) ;
- Informé les migrants de retour sur le processus de réintégration socio-économique (MINJEC, OIM) ;
- Fourni un repas, de l'eau et d'autres biens de premières nécessités aux migrants (MINAT, OIM) ;
- Permis d'obtenir une escorte de police pour faciliter la circulation du convoi des migrants entre l'aéroport et l'hôtel pour l'hébergement de transit avant la poursuite du trajet des migrants de retour vers leur destination finale (MINREX, DGSN) ;
- Fourni un hébergement à l'arrivée et facilité la poursuite du voyage jusqu'à la destination finale (OIM).

¹⁴ Face aux défis et aux nécessités rencontrés sur le terrain, un autre groupe est en train de se mettre progressivement en place : il s'agit du Groupe de travail sur la santé et l'accompagnement psychosocial.



Screening sécuritaire des migrants de retour par vol charter de Libye, 21 novembre 2017 ©OIM/2017



Transport de l'aéroport de Yaoundé Nsimalen à l'hôtel, des migrants de retour par vol charter du Niger, 8 mai 2018 ©OIM/2018



Evaluation médicale des migrants de retour par vol charter de Libye, 21 novembre 2017 ©OIM/2017

Le GTA a montré son importance notamment lors de l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité (personnes atteintes de pathologies sévères, personnes nécessitant une stabilisation hospitalière...) qui nécessitent que des mesures spéciales soient prises avec l'appui des points focaux du MINSANTE (mise à disposition de l'ambulance et premiers soins aux urgences).

Un groupe WhatsApp administré par le MINREX et l'OIM a été créé pour faciliter la communication dans le groupe.

2.2. Groupe de travail sur la réintégration (GTR)

Les structures membres du GTR sont : DUE, OIM, MINREX, MINJEC, MINEFOP, MINPMEESA, MINAS, MINPROFF, MINEPAT¹⁵, MINEPIA, MINADER, FNE¹⁶, PARIJEDI¹⁷. Les réunions du groupe de travail rassemblent des experts issus de différents ministères techniques qui gèrent les programmes gouvernementaux de réinsertion et qui disposent d'une expérience de terrain prouvée.

Ce groupe apparait comme un **espace d'échange d'informations, de plaidoyer et d'élaboration conjointe de réponses** aux défis liés à la réintégration des migrants de retour. Les défis structurels et les causes profondes de la migration irrégulière au Cameroun, ainsi que les questions de sensibilité aux conflits du programme, sont par ailleurs examinés dans ce groupe de travail.

La collaboration développée dans le cadre de ce groupe de travail permet de **capitaliser les appuis des partenaires gouvernementaux**. Le MINJEC a notamment mis à disposition de l'OIM 15 Conseillers en insertion (10 à Yaoundé et 5 à Douala, les deux principales villes du pays, concentrant plus de 90% des migrants de retour), chargés de l'orientation socioéconomique des migrants et du montage de leurs projets de réintégration. Cette orientation se base entre autres sur une cartographie des projets et des niches porteuses par régions élaborée par le

¹⁵ Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

¹⁶ Fonds National de l'Emploi

¹⁷ Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora

FNE et le MINJEC dans le cadre de leurs activités « classiques » visant l'insertion des jeunes et des chercheurs d'emploi, et mise à disposition par ces structures en vue de la réintégration des migrants de retour.

Une fois les projets économiques des migrants de retour développés, ils sont soumis au GTR pour validation dans le cadre de **sessions de validation**. Lors de ces sessions, un travail d'analyse des différents projets est réalisé, ainsi qu'une synthèse par secteur et par filière d'activités. Les parties prenantes évaluent ensuite les projets présentés sur la base de critères comme la rentabilité, la viabilité, la pertinence et la faisabilité technique du projet. Sur ce dernier aspect, les ministères techniques concernés peuvent émettre des **recommandations** afin d'améliorer le projet. A l'issue de la rencontre, les projets sont soit directement approuvés, soit amendés avec une indication précise des améliorations à apporter. Entre juin 2017 et décembre 2019, 1674 projets de réintégration ont été approuvés au cours de quatre sessions.



Distribution de l'argent de poche aux migrants de retour par vol charter de Libye, 5 février 2018 ©OIM/2018



Troisième réunion du Groupe de travail sur la réintégration, Yaoundé, 27 mars 2018 ©OIM/2018

D'autres activités proposées dans le cadre de l'aide à la réintégration sont coordonnées et mises en place conjointement entre l'OIM et les départements techniques partenaires, comme la formation professionnelle et à l'employabilité des migrants de retour (MINEFOP) ou le soutien aux migrants en situation de vulnérabilité (MINAS, qui a également mis à disposition de l'OIM quatre conseillers - deux à Yaoundé et deux à Douala- pour la prise en charge psychosociale des migrants de retour).

Les consultations avec les membres du GTR ont donc entre autres permis d'atteindre les **résultats** suivants :

- Une meilleure orientation socioéconomique et professionnelle des migrants
- Un appui dans le montage, la validation et le suivi des projets de réintégration économique
- La mise en place effective de formations techniques et entrepreneuriales pré-installation
- L'établissement d'un mécanisme d'orientation des migrants en situation de vulnérabilité vers les structures hospitalières du MINSANTE et l'assistance psychosociale du MINAS.

► Approche/Motif

Les mécanismes présentés ci-dessus ont été mis en place afin d'assurer un dialogue permanent entre les parties prenantes de la réintégration. Celui-ci devait permettre d'une part de **faciliter les interventions d'aide à la réintégration** et d'autre part de **renforcer l'appropriation par le gouvernement** des mécanismes de coordination et d'aide à la réintégration en vue d'assurer la pérennisation de ces mécanismes et de l'aide fournie aux migrants de retour.

► Partenariat/Synergie

La collaboration entre l'OIM et le gouvernement dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM est à la fois le résultat d'une démarche partenariale et l'expression de la volonté des acteurs de mettre en œuvre le projet dans le cadre de synergies qui se consolident constamment, bien qu'elles restent encore pour l'essentiel non formalisées. Cette collaboration se base sur des relations préexistantes, construites au travers de projets antérieurs et en cours sur d'autres thématiques (notamment sur la lutte contre la

traite des êtres humains, sur les remises de fonds, etc.).

► Contacts utiles et références

Pour plus d'informations: jointinitiative@iom.int.

Données et base factuelle

► Résultats et "preuves"

Ci-après les **principaux résultats obtenus** en termes d'extrants et d'effets :

- Les **structures gouvernementales participent activement** dans la mise en œuvre du projet.
- Les **démarches et procédures administratives auprès du gouvernement sont facilitées** par leur appropriation du projet.
- Des **mécanismes de référencement durables ont été établis** pour une prise en charge des migrants en **situation de vulnérabilité**.
- Les migrants sont soutenus dans le développement de leurs projets de réintégration (des plans de réintégration sont élaborés, examinés, validés, et **plus adaptés** à l'environnement socioéconomique des zones de retour avec l'appui des Conseillers en Insertion du PARI-JEDI/MINJEC).
- Les **services et institutions étatiques spécialisés sont mobilisés** pour un accompagnement efficace des migrants jusqu'à la mise en œuvre de leur projet de réintégration.

Ces constatations n'ont pas encore fait l'objet d'évaluation spécifique mais ont été atteintes de manière indirecte à travers (i) le feedback des migrants de retour et (ii) le feedback des acteurs de la réintégration. Par exemple, on peut relever que lors des deux dernières rencontres du COPIL, les parties prenantes ont généralement marqué leur appréciation vis-à-vis du projet et des interventions réalisées, et les plaintes initiales ont laissé place à des propositions pertinentes et constructives de la part des acteurs.

► Recommandations

Les principaux défis relevés dans la collaboration entre l'OIM et le gouvernement sont :

- a) Les difficultés à concrétiser en temps prévu les engagements pris par les parties prenantes en raison des contraintes budgétaires du gouvernement, qui fait face à des besoins en croissance, y compris ceux des jeunes restés au Cameroun
- b) La préoccupation de la partie gouvernementale sur un potentiel effet d'incitation à la migration irrégulière d'une assistance dévolue aux seuls migrants (*push factor*)
- c) Les délais pris lors des négociations des conventions et protocoles d'accord pour le référencement des migrants, en raison notamment des délais de réponse par les structures étatiques.

A cet effet, il est recommandé de :

- a) Mettre en place des **interventions qui prennent en compte des non-migrants** et qui s'attaquent aux causes immédiates de la migration dangereuse
- b) **Progressivement inclure les communautés de retour dans l'appui fourni** aux migrants de retour et encourager la contribution de ces migrants à des activités de sensibilisation sur la migration irrégulière auprès des migrants potentiels
- c) Poursuivre le **plaidoyer** (par l'OIM mais aussi par les services du gouvernement) afin que tout en engageant le plus haut niveau de décision (politique), le gouvernement réponde avec célérité en signant dans les délais les conventions et protocoles d'accord pour l'orientation des migrants de retour auprès de services publics pertinents.

Par ailleurs, les collectivités territoriales décentralisées, la société civile et, idéalement, le secteur privé, devraient être impliqués dans l'aide à la réintégration.

L'OIM se situe dans une démarche concertée et synergique, afin d'inciter la partie gouvernementale à s'engager davantage dans le cadre de la promotion d'une redevabilité partagée, de la responsabilisation des acteurs locaux et du transfert des responsabilités en vue d'une pérennisation de l'approche et des mécanismes mis en place dans le cadre

de l'Initiative conjointe UE-OIM.

Pour construire un partenariat solide, il est important de privilégier, de façon assez régulière, des rencontres informelles avec les points focaux, et de bien préparer les discussions avec le gouvernement en amont des rencontres officielles.

► Conditions de reproductibilité

Disponibilité et assentiment du gouvernement pour la mise en place des Groupes de travail thématiques et, de manière plus générale, de structures de coordination et gouvernance adaptées.

Pôle de gestion des connaissances

Fiche d'information préparée dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en décembre 2019

Publiée par le Pôle de gestion des connaissances en mars 2020

Cette fiche fait partie d'une série de fiches s'intéressant à de bonnes pratiques et à des pratiques prometteuses et innovantes dans le domaine de l'aide à la réintégration. Elle vise à diffuser des exemples de bonnes pratiques et pratiques prometteuses aux professionnels de l'aide à la réintégration à travers le monde.

Cette initiative est soutenue par le Pôle de gestion des connaissances ("*Knowledge Management Hub*" (KMH)) de l'OIM. Le KMH a été établi par l'OIM en 2017 dans le cadre du projet "*Action pilote de retour volontaire et de réintégration communautaire durable*" financé par l'Union européenne pour faciliter la mise en œuvre des actions UE-OIM menées à l'appui de la protection et de la réintégration des migrants en Afrique et en Asie.



Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'OIM